

PROJET DE PARTENARIAT EUROPÉEN POUR L'ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES



Rencontre à Bologne le 4 juin 2007

Dans le cadre du partenariat intersyndical, engagé entre la Région CGT Aquitaine et d'autres organisations syndicales de diverses régions européennes, un précédent Bulletin Régional avait rendu compte d'une déclaration commune adoptée à Valence, le 25 novembre dernier, à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Cette déclaration a été diffusée auprès de nos organisations. Elle reste toujours d'actualité, les violences domestiques et au travail ne s'étant pas tariées et continuant d'alimenter des rapports de domination.

À partir de cette expérience commune, est apparue la nécessité de poursuivre un travail conjoint entre organisations syndicales de pays différents, dont l'élaboration

d'un projet qui impliquerait un engagement sur des actions pour l'égalité entre les hommes et les femmes, plus particulièrement dans notre champ qui est celui du monde salarié.

Cette réflexion s'est faite le 4 juin à Bologne. Étaient présents : région CGT Aquitaine, Commissions Ouvrières de Valence, CGIL et CISL d'Emilie Romagne, DGB du Land de Hesse, Solidarnosc de Poznan.

Le débat a permis de faire un point sur la situation des femmes, dans nos divers pays : emploi, place dans le syndicalisme. Constat : partout, la précarité imposée aux femmes explose, en terme de temps partiels, d'emplois peu qualifiés, sous-payés. Dans tous les pays, l'écart salarial entre hommes et femmes est important ; la conciliation vie familiale / vie professionnelle est supportée essentiellement par les femmes, amplifiant leurs difficultés à s'inscrire dans l'activité syndicale, en particulier à des mandats de responsabilité.

L'entrée massive des femmes sur le marché du travail soulève des problématiques sociales autour des besoins qui étaient classiquement assurés par les femmes. La garde des enfants fait surgir des débats syndicaux sur les crèches (communales ou d'entreprises ?). La prise en charge des personnes âgées est confiée à d'autres femmes, employées à domicile de façon précaire, voire en travail dissimulé pour ce qui concerne des immigrées sans papiers (situations courantes en Espagne et Italie).

Décisions :

- Chaque syndicat recense, dans sa région, les statistiques de l'emploi avec, si possible, des répartitions par genre ; fait le point des actions mises en œuvre dans son syndicat.
- Une compilation des textes européens permettra d'en avoir une connaissance commune.
- Les organisations présentes s'engagent à travailler cinq thèmes, dont un plus précisément, en fonction de ses réalités :
 - les bonnes pratiques de conciliation vie familiale / vie professionnelle
 - le travail des femmes immigrées
 - la précarisation des femmes
 - les engagements institutionnels locaux qui sont pris dans le cadre de lois nationales et autres
 - les femmes dans le syndicalisme

À nous maintenant, d'ici septembre, de creuser une de ces questions avec plusieurs syndicats de notre région afin qu'ils participent à l'élaboration. ■

Lydie Delmas